



**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Vingt-deuxième session**

Vienne, 22-26 avril 2013

Projet de rapport*Rapporteur:* Mohammad Hossein **Ghaniei** (République islamique d'Iran)**Additif****Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions
et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et la
justice pénale**

1. À ses 7^e et 8^e séances, le 25 avril 2013, la Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour qui était libellé comme suit: "Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale".
2. Pour son examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat contenant le Guide de discussion en vue du débat thématique sur le problème que posent les nouvelles formes de criminalité qui ont un impact important sur l'environnement et les moyens de le traiter de manière efficace (E/CN.15/2013/2);
 - b) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2013/3-E/CN.15/2013/3);
 - c) Note du Secrétariat sur les tendances de la criminalité dans le monde et les nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (E/CN.15/2013/9);
 - d) Note du Secrétariat transmettant le rapport de l'Institut mexicain de statistiques et de géographie et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur un plan destiné à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité au plan national et international (E/CN.15/2013/12);



- e) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic (E/CN.15/2013/14);
- f) Rapport du Directeur exécutif sur le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre les effets néfastes des flux financiers illicites découlant d'activités criminelles (E/CN.15/2013/15);
- g) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans les domaines de la prévention, des enquêtes, des poursuites et de la répression en matière de fraude économique et de criminalité liée à l'identité (E/CN.15/2013/16);
- h) Rapport du Directeur exécutif sur la lutte contre le problème de la criminalité transnationale organisée en mer (E/CN.15/2013/17);
- i) Rapport du Directeur exécutif sur la lutte contre les médicaments frauduleux, eu égard en particulier à leur trafic (E/CN.15/2013/18);
- j) Note du Secrétariat transmettant les observations sur l'utilité potentielle du Traité type pour la prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples et sur les améliorations à y apporter (E/CN.15/2013/22);
- k) Rapport du Secrétaire général sur la promotion des activités visant à lutter contre la cybercriminalité, notamment l'assistance technique et le renforcement des capacités (E/CN.15/2013/24);
- l) Note verbale en date du 19 février 2013 adressée à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par la Mission permanente de la République argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne (E/CN.15/2013/25);
- m) Liste de contrôle des éléments stratégiques à prendre en compte dans l'élaboration de stratégies nationales en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la criminalité liée à l'identité (E/CN.15/2013/CRP.2, en anglais seulement);
- n) Partenariats public-privé dans la lutte contre la criminalité liée à l'identité (E/CN.15/2013/CRP.3, en anglais seulement);
- o) Étude globale du problème de la cybercriminalité (E/CN.15/2013/CRP.5, en anglais seulement);
- p) Recueil d'observations des États Membres sur le projet de lignes directrices spécifiques concernant les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels (E/CN.15/2013/CRP.7).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par le Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, le Directeur de la Division des traités et un représentant du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique. Le Président du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de réaliser une étude approfondie sur le problème de la cybercriminalité a fait une déclaration sur les activités du groupe. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Colombie, de la République de Corée, de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Norvège, du Japon, de l'Afrique du Sud, de l'Italie, du Brésil, de l'Algérie et de la Fédération de Russie. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Équateur, du Venezuela (République bolivarienne du), du

Canada et de l'Inde. Des déclarations ont par ailleurs été faites par les observateurs du Conseil universitaire pour le système des Nations Unies, le Fonds mondial pour la nature et l'Environmental Investigation Agency. Une déclaration a aussi été faite par la Fédération internationale de l'industrie du médicament.

Délibérations

4. L'importance de statistiques exactes, actualisées et fiables sur la criminalité, propres à orienter l'élaboration des politiques a été soulignée. On a salué le travail réalisé par l'ONUDC en matière de collecte et de diffusion de données sur la criminalité et la justice pénale. Les intervenants ont encouragé l'ONUDC à continuer de jouer son rôle de banque de données mondiale dans ce domaine et instamment prié les États d'aider l'Office à renforcer les capacités nationales en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la criminalité ainsi que la qualité et la comparabilité des statistiques internationales relatives à la criminalité, s'agissant en particulier des infractions qui étaient sous-déclarées dans les statistiques officielles. Les intervenants se sont félicités des mesures proposées dans la feuille de route pour l'amélioration des statistiques en matière de criminalité (voir E/CN.3/2013/11) et souligné la nécessité d'étoffer encore la classification internationale des infractions à des fins statistiques.

5. Certains intervenants ont exprimé leur soutien au rôle de l'ONUDC dans la lutte contre le trafic de biens culturels, en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales compétentes. Ils ont demandé que soit finalisé le projet de lignes directrices spécifiques concernant les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels, et souligné l'importance de parvenir à un consensus sans réserve sur le texte avant son adoption. L'ONUDC a été prié de continuer à travailler sur le Traité type pour la prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples, en attachant une attention particulière aux aspects de la coopération internationale et en reconnaissant la priorité de la Convention contre la criminalité organisée en tant que base de cette coopération.

6. Plusieurs intervenants ont noté les liens qui existaient entre les flux financiers illicites et la criminalité transnationale organisée, en soulignant qu'il importait de poursuivre et de renforcer les efforts déployés pour lutter contre le blanchiment d'argent et pour confisquer et recouvrer le produit du crime. Les travaux menés dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme ont été salués.

7. Il a de nouveau été fait référence au rapport du Directeur exécutif sur la lutte contre les médicaments frauduleux, en particulier leur trafic, où figuraient, notamment, un compte rendu des conclusions de la conférence technique sur le trafic de médicaments frauduleux, qui s'était tenue à Vienne les 14 et 15 février 2013.

8. Un certain nombre d'intervenants se sont dits préoccupés par les nouvelles formes de criminalité qui étaient facilitées par les technologies modernes, comme la cybercriminalité. Les intervenants ont souligné, en particulier, l'impact de la cybercriminalité sur les pays en développement. Certains intervenants ont pris note des travaux du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée

chargé de réaliser une étude approfondie sur le problème de la cybercriminalité. Outre les efforts à mener pour examiner plus en détail le problème de la cybercriminalité, certains intervenants ont souligné qu'il importait d'établir des mécanismes pour promouvoir la coopération internationale en matière de cybercriminalité, à travers l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques.

9. Certains intervenants ont évoqué la nature de plus en plus complexe de la fraude économique et de la criminalité liée à l'identité ainsi que les problèmes connexes rencontrés par le personnel de la justice pénale et des services de détection et de répression. Ils ont en outre souligné que les progrès des technologies de l'information contribuaient à développer les liens entre ces formes de criminalité et d'autres activités criminelles, dont la cybercriminalité.

10. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué les nouvelles formes de criminalité contre l'environnement, qui avaient un impact sensible sur la vie en général. On a fait valoir qu'il fallait accroître la disponibilité des statistiques. D'autres intervenants ont encouragé l'ONUSC à continuer de s'attaquer aux problèmes posés par les actes criminels commis en mer. Quelques intervenants se sont dits gravement préoccupés par l'examen des questions relatives à la criminalité transnationale organisée dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales.